

Le secrétariat général FFLDA
Gérard Santoro
2 rue Louis Pergaud
94 700 MAISONS-ALFORT

A l'attention des présidentes et présidents des
comités départementaux et régionaux de la
FFLDA

Maisons Alfort, le 31 janvier 2021,

Objet : Le contrôle d'honorabilité

Madame la présidente, Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

A la suite des affaires de violences dans le sport rendues publiques ces derniers mois, le Ministère chargé des sports a souhaité rendre systématique et ce à compter du **01 janvier 2021**, le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), ce que sont les dirigeants de nos structures déconcentrées.

Ce contrôle vient à compléter celui qui est déjà effectué par le biais de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés et donc titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle.

Le contrôle d'honorabilité a pour but de s'assurer que les personnes qui exercent certaines fonctions n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant de les exercer.

Ainsi, le code du sport (articles L212-9, L212-1 et L322-1) prévoit que les activités d'encadrants, exercées à titre rémunéré ou bénévole, ou les activités d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportive (EAPS), sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou certains délits. Les exploitants d'EAPS sont tous ceux qui dirigent une association et exercent des responsabilités (bureau, conseil d'administration, membres des commissions etc.)

Pour mener à bien ce contrôle et dans un premier temps, les comités départementaux et régionaux devront, pour toute personne élue, nommée ou salariée exerçant une fonction pour leur structure, remplir ou faire remplir par les intéressé(e)s avant le **26 février 2021**, le formulaire en ligne élaboré par le service juridique de la fédération suite aux recommandations des services de l'Etat. Il est impératif que les champs de ce formulaire soient remplis avec la plus grande précision afin d'assurer un contrôle de qualité. L'ensemble des coordonnées des personnes concernées seront transmises par la fédération aux services de l'Etat pour vérification. Devront y figurer l'ensemble des membres du conseil d'administration et des différentes commissions (techniques etc.) et groupes de travail internes et quelle que soit sa dénomination, de toute instance dépendant juridiquement du comité départemental ou régional.

Afin de garantir que les personnes concernées ont bien fait l'objet de ce contrôle, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir la liste des dirigeants, des membres de commissions et/ou des salariés de votre structure.

De plus, le service administratif et juridique sera votre interlocuteur privilégié, dans le cas d'un retour positif de la part du ministère des sports sur une personne dont les données ont été transmises, nous pourrions vous apporter un soutien dans les démarches qui seront à effectuer.

Pour toute demande d'assistance, vous pouvez contacter le service administratif au 01 41 79 59 13 ou par mail à p.crenn@flutte.org. Ce dernier assurera le suivi.

Pour les encadrants et dirigeants bénévoles de nos associations affiliées, les mêmes informations sont recueillies via le nouveau logiciel de gestion des licences, «e-licence» et à compter du mois de **septembre 2021**, elles seront transmises au ministère des sports de manière automatisée mais en attendant, nous devons être vigilants et les présidents d'association doivent s'assurer de faire remplir les documents aux intéressés.

Vous trouverez en pièce jointe du mail d'accompagnement une note explicative concernant ce contrôle d'honorabilité (information et explication). Vous trouverez également ci-dessous deux liens, le premier pour la vérification la carte professionnelle d'éducateur sportif (validité et honorabilité), le second pour la demande en ligne d'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) à effectuer par les bénévoles concernés, nous vous remercions de le transmettre à l'ensemble des personnes concernées au sein de votre ressort territorial.

<https://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>

Nous avons le devoir de répondre à cette obligation dans les délais annoncés et nous comptons sur vous pour tout mettre en œuvre afin de lutter contre toutes ces formes de violences.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétariat Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.